



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

=====

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le budget de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu **LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019, À 19 H**, à la salle du conseil, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 29^e jour du mois de novembre 2019.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER